

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

*Documents officiels*

TROISIÈME COMMISSION  
24e séance  
tenue le  
lundi 28 octobre 1991  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 24e SEANCE

Président : M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis)

SOMMAIRE

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL (suite)

- a) QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.3/46/SR.24  
3 décembre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL (suite)

- a) QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE (suite) (A/46/3 (chap. VI, sect. B), A/46/56-E/1991/6 et Corr.1, A/46/137-E/1991/40, A/46/281-E/1991/112, A/46/315, 360, 361, 362 et Corr.1, 366, 414, 501/Rev.1)

1. M. VELLA (Malte) dit que l'incapacité du secteur public à répondre à tous les besoins des personnes âgées, en particulier dans les pays en développement, appelle l'adoption d'une nouvelle approche. Les gouvernements devraient renforcer les systèmes existants d'aide à la famille et à la communauté, notamment le système d'aide mutuelle des coopératives dans les zones rurales. Ces activités devraient faire partie intégrante du programme de développement économique et social global.

2. Actuellement, les personnes âgées constituent 14,5 % de la population maltaise, proportion qui devrait passer, selon les projections, à 24 % en 2025. A Malte, la famille, source traditionnelle d'aide pour les personnes âgées, est en proie à des difficultés d'ordre économique, social et psychologique. Le surcroît de responsabilité qui en découle pour le secteur public a, jusqu'à présent, été essentiellement limité à la fourniture de soins médicaux et à la satisfaction d'autres besoins humanitaires de base, sans que l'accent ait été mis sur l'intégration des personnes âgées dans la communauté. Afin d'élargir cette approche, le Gouvernement maltais a créé en 1987 le poste de secrétaire parlementaire chargé de la protection des personnes âgées. Ce dernier a axé les activités du service qu'il dirige sur la mise en place d'un réseau intégré de services en vue de permettre aux personnes âgées de vivre dans leur propre logement. Un nouvel hôpital gériatrique doté de services de consultation externe et d'hospitalisation permettra sans doute de renforcer les services de soins et de réadaptation pour les personnes âgées.

3. L'Institut international du vieillissement de Malte a réalisé de nombreuses activités en 1991. Il a organisé trois stages de formation de courte durée sur des questions touchant aux personnes âgées et octroyé des bourses pour des stages de formation à 102 candidats venant de pays en développement. Il a coparrainé avec le Bureau de statistique de l'ONU un séminaire sur les statistiques relatives aux personnes handicapées, et a bénéficié de ressources extrabudgétaires d'un montant de plus de 200 000 dollars pour les activités de formation et de recherche. Il a obtenu de divers organes des Nations Unies et du Gouvernement des Etats-Unis des bases de données sur le vieillissement, et a entrepris, en collaboration avec d'autres organismes des études et des travaux de recherche. Il a commencé à publier un bulletin sur les personnes âgées dans les pays en développement,

(M. Vella, Malte)

qu'il distribue gratuitement à 93 pays. Il collabore également à l'établissement de monographies par pays sur les personnes âgées et fournit un appui technique et administratif au Fonds des Nations Unies pour la population pour le projet qu'il entreprend en Chine sur les personnes âgées et l'élaboration de principes d'action.

4. L'approche traditionnelle et pragmatique de Malte pour résoudre les problèmes des personnes âgées est à l'origine du retard pris dans le développement de ses services de protection sociale par rapport aux progrès réalisés en matière de sécurité sociale, les services sociaux offerts par l'Etat ayant en général remplacé, plutôt que complété, l'aide apportée au sein de la famille. Pour y remédier, le gouvernement actuel a créé un nouveau ministère chargé des questions sociales afin d'assurer une approche intégrée de son double objectif tendant à assurer l'égalité de base et le maximum de soins individuels. Le Ministère coordonne les activités de l'Etat et des institutions bénévoles relatives à la santé, à la sécurité sociale, à la protection sociale et de la famille, au logement, aux handicapés, aux personnes âgées, aux femmes, à l'emploi et à la formation, en accordant une priorité élevée à la formation d'agents de la protection de la famille. Le Gouvernement maltais est soucieux de poursuivre sa politique visant à remplacer la protection de l'Etat par une protection de la part de la société tout entière, dans laquelle toutes les institutions sociales sont appelées à contribuer au bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté.

5. M. RANASINGHE (Sri Lanka) dit que le vieillissement prévu des populations des pays développés et en développement au cours des 10 années qui vont suivre aura un plus grand impact sur ces derniers, où le taux d'accroissement annuel du nombre de personnes âgées représente environ le double de celui des pays développés. L'affaiblissement du système de la famille élargie, dû à l'urbanisation et à la modernisation, obligera les pays en développement à mettre en place de nouvelles institutions sociales et des systèmes d'aide pour subvenir aux besoins des personnes âgées.

6. Les problèmes des jeunes, notamment ceux du chômage et de l'effritement des valeurs traditionnelles dans un environnement social et économique en mutation rapide, menacent de provoquer de graves problèmes sociaux dans les pays en développement où les jeunes des zones rurales ont des besoins spécifiques auxquels il faudrait accorder une attention particulière.

7. Bien que la médecine promette d'apporter en définitive des solutions aux problèmes de l'invalidité, tous les pays doivent prendre sans tarder des mesures pour permettre aux personnes handicapées d'améliorer au maximum leurs chances d'accéder à l'enseignement et à de véritables métiers, de façon à pouvoir subvenir aux besoins de leur famille et contribuer aux activités de la communauté.

(M. Ranasinghe, Sri Lanka)

8. A Sri Lanka, la gratuité des services de santé, de l'éducation, des déjeuners pour les écoliers et des manuels scolaires, les bourses et la subvention de produits alimentaires ont contribué à l'abaissement des taux de mortalité infantile et de fécondité, et à la nette amélioration du taux d'alphabétisation et de l'espérance de vie. Le Gouvernement accorde une priorité élevée au développement des jeunes, dans la mesure où la classe d'âge de 15 à 35 ans représente le tiers de la population. La création en 1978 d'un ministère chargé des questions des jeunes a été déterminante, car elle a permis d'assurer une meilleure coordination des services fournis aux jeunes par les organisations gouvernementales et non gouvernementales. L'une de ces organisations gouvernementales est le National Youth Services Council (Conseil national chargé des services de jeunes), qui encourage l'esprit d'entreprise chez les jeunes. La National Youth Clubs Federation (Fédération nationale des centres de jeunes) compte d'autre part quelque 6 000 centres de jeunes locaux, implantés essentiellement dans les zones rurales.

9. Le manque de débouchés pour les jeunes instruits s'avère être la cause première des mouvements de révolte à Sri Lanka. Après avoir enquêté sur les raisons du malaise de la jeunesse, une commission présidentielle a recommandé notamment le renforcement de la représentation des jeunes dans les institutions politiques et les organes administratifs; la création d'un médiateur pour les jeunes chargé d'examiner leurs doléances; et la mise en place d'organisations de jeunesse dans les villages pour fournir des services et débattre des problèmes des jeunes. A cette fin, le Gouvernement a déjà pris des mesures pour renforcer la participation des jeunes aux activités des organes politiques locaux et mettre en place davantage de collèges régionaux, une commission de l'éducation professionnelle et tertiaire et une commission nationale de l'éducation. On a, de plus, dans le cadre du programme mis en oeuvre par le Gouvernement pour atténuer la pauvreté, entrepris des activités de formation professionnelle pour les jeunes.

10. Le Gouvernement sri-lankais a d'autre part donné suite à diverses recommandations de l'ONU. Il a ainsi créé, en application de la résolution 45/91 de l'Assemblée générale, un comité national pour la réadaptation des personnes handicapées, chargé d'élaborer des programmes de formation professionnelle pour les personnes handicapées et d'encourager leur participation à des activités génératrices de revenus. Un fonds d'affectation spéciale au profit des malvoyants sera en outre très prochainement créé pour leur fournir une aide financière. Conformément à la résolution 45/106 de l'Assemblée générale, le Gouvernement a par ailleurs créé un comité national sur le vieillissement, construit des foyers pour les personnes âgées et pris des mesures pour mettre en place un système d'assurance en faveur des handicapés et des personnes âgées. Il accueillera en outre volontiers tout conseil des organes de l'ONU sur les activités de réadaptation des handicapés et des personnes âgées.

11. M. VERMA (Inde) dit que, devant le coût social élevé de l'ajustement économique, en particulier pour les groupes vulnérables, les gouvernements sont tenus de s'acquitter de leurs responsabilités sociales. Le dénuement, tant sur le plan individuel que social, va à l'encontre des valeurs généralement acceptées de la démocratie et des droits de l'homme et n'est pas tolérable. Aussi M. Verma se félicite-t-il des consultations engagées sur la tenue d'un sommet mondial pour le développement social.
12. Il convient de faire preuve de souplesse face à des problèmes spécifiques et d'établir le développement et la paix compte dûment tenu de la justice sociale. Bien que le traitement des problèmes des groupes vulnérables incombe au premier chef aux gouvernements, il y a également lieu de mettre à profit la compétence et l'expérience des organisations non gouvernementales en la matière.
13. On n'a, dans le rapport intérimaire sur la situation sociale dans le monde (A/46/56-E/1991/6), accordé que très peu d'attention à l'aggravation de la situation économique dans de nombreux pays en développement et à la baisse importante de leurs indicateurs sociaux et économiques. Des rapports de cette nature devraient faire état, en plus des transformations dans les anciens pays à économie planifiée, de la généralisation de la pauvreté avec ses problèmes connexes, dans les pays en développement.
14. La constatation, figurant au paragraphe 3 du rapport intérimaire, que la croissance soutenue du produit par habitant dans les pays fortement peuplés s'est traduite par une augmentation des revenus dans les pays où sont concentrés près de 60 % de la population du monde en développement, fait perdre de vue les éléments essentiels de la situation économique actuelle, à savoir la généralisation de la pauvreté dans les pays en développement et la persistance d'un environnement économique extérieur globalement défavorable. Ce rapport, qui fait état d'une croissance soutenue, passe sous silence la base de consommation extrêmement réduite de départ de pays comme l'Inde.
15. La délégation indienne se réjouit du rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (A/46/360), et convient que les trois objectifs de l'Année internationale de la jeunesse, à savoir la participation, le développement et la paix, devraient rester le thème du Programme d'action. Elle a également pris acte avec intérêt des rapports sur le vieillissement (A/46/361), les handicapés (A/46/366) et l'Année internationale de la famille (A/46/362); il est à espérer qu'ils susciteront davantage d'initiatives et de programmes concrets.
16. En Inde, plus de 50 % d'une population totale d'environ 850 millions ont moins de 21 ans, ce qui pose des problèmes colossaux tout en ouvrant d'immenses possibilités. Le Gouvernement indien se propose de généraliser l'enseignement primaire élémentaire et de moderniser la formation professionnelle. Dans la formulation de sa politique d'enseignement, il accorde une attention particulière aux personnes socialement défavorisées, aux

(M. Verma, Inde)

filles et aux femmes, aux populations vivant dans des zones urbaines ou rurales pauvres, aux minorités privées d'enseignement et aux personnes handicapées. C'est pourquoi l'Inde attache une grande importance au rôle de l'ONU dans ce domaine.

17. M. MONTALVO (Equateur) dit que sa délégation appuie la convocation d'un sommet mondial pour le développement social, qui constituera une excellente occasion de redéfinir les politiques et les stratégies, de mettre au point des solutions et de sensibiliser la communauté internationale au caractère dramatique de la situation dans les pays en développement.

18. En ce qui concerne le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation sociale dans le monde (A/46/56-E/1991/6), la délégation équatorienne a clairement exprimé ses réserves au sujet de ce document au cours du débat sur cette question au Conseil économique et social. L'Equateur est convaincu que le Secrétaire général a dûment pris note des observations des délégations et abandonnera l'optique limitée, partielle et discriminatoire adoptée dans ce rapport, et en particulier les expressions idéologiques et politiques qui y figurent. Il est à espérer que le rapport final contiendra une analyse économique plus sérieuse et impartiale et un examen plus équilibré des divers indicateurs économiques. Les conclusions des études du PNUD et de la Banque mondiale doivent être maniées avec précaution, car, comme le Secrétaire général l'a reconnu lui-même (A/46/137-E/1991/40, par. 5), les indicateurs sociaux ne se confondent pas avec les statistiques sociales. Il faut se rappeler que le Rapport mondial sur le développement humain, 1991 du PNUD a fait l'objet de vives critiques et ne constitue donc pas la meilleure source de référence pour une étude de la situation sociale dans le monde.

19. En ce qui concerne les sujets précis à l'examen, le Gouvernement équatorien a dûment pris note du rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale pour les activités relatives au vieillissement (A/46/361) et entend participer activement aux manifestations proposées pour la décennie 1992-2001. Le Congrès national de l'Equateur vient d'adopter la loi sur la protection des personnes âgées, qui s'inspire des principes établis au niveau international en faveur des personnes âgées. Le Gouvernement équatorien appuie la proposition de créer un fonds mondial pour les personnes âgées dans le cadre de la Fondation Banyan, auquel tous les États devraient contribuer généreusement.

20. Pour ce qui est du rapport du Secrétaire général sur les personnes handicapées (A/46/366), la délégation équatorienne souscrit à la nécessité de passer d'une approche axée sur la sensibilisation à l'action. Il est regrettable, toutefois, que seuls trois fonctionnaires du Secrétariat travaillent dans ce domaine, ce qui rend impossible toute action efficace. La délégation équatorienne suggère la création d'une fondation internationale pour les handicapés chargée de mobiliser des ressources, sur le modèle du fonds de la Fondation Banyan pour les personnes âgées. La délégation équatorienne a dûment pris note de la nécessité de renforcer les comités

(M. Montalvo, Equateur)

nationaux sur les questions relatives à l'invalidité, mais souligne l'importance d'une assistance de l'ONU à ces comités dans le domaine de l'information. Les personnes handicapées des pays en développement doivent être mieux informées des nombreuses manifestations visées à l'annexe du rapport, ainsi que recevoir une assistance pour pouvoir y participer. L'Equateur applique de son mieux les Principes directeurs de Tallinn figurant en annexe à la résolution 44/70 de l'Assemblée générale, mais une assistance doit être fournie aux Etats les plus pauvres pour leur permettre d'intégrer les handicapés dans la société.

21. S'agissant de la jeunesse, l'Equateur a élaboré un programme conforme aux objectifs de l'Année internationale de la jeunesse et du projet de programme d'action mondial pour la jeunesse. Une agence nationale de la jeunesse a été créée pour coordonner les activités, conformément aux orientations fixées par l'Assemblée générale. Les sujets abordés dans le rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (A/46/360) serviront à orienter les travaux des organisations de jeunesse de l'Equateur. Comme dans le cas des handicapés, toutefois, la délégation équatorienne espère que les manifestations organisées par les Nations Unies dans ce domaine recevront une publicité suffisante et qu'une assistance sera prévue pour permettre aux jeunes des pays pauvres d'y participer, en ce qui concerne en particulier le sommet mondial pour le développement social envisagé.

22. La délégation équatorienne a pris note du rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de l'Année internationale de la famille (1994) (A/46/362). Il est essentiel d'améliorer l'efficacité et la portée de l'organe préparatoire. L'Equateur partage les préoccupations que cause au Secrétaire général la réduction du budget et invite les Etats Membres à contribuer au fonds de contributions volontaires créé pour la préparation de l'Année. La délégation équatorienne appuie l'initiative de la Première Dame du Costa Rica ayant pour thème "Premières Dames en faveur de la famille" et y participera en 1992.

23. Concernant le rapport du Secrétaire général sur l'Année internationale de l'alphabétisation (A/46/281-E/1991/112), le Gouvernement équatorien attache une priorité très élevée à la célébration de cette année. Le Président Rodrigo Borja a participé à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, organisée en Thaïlande en 1990, et le Gouvernement équatorien a entrepris une campagne ambitieuse d'élimination de l'analphabétisme en vue d'atteindre un niveau d'alphabétisation analogue à celui des pays développés.

24. M. KOTEX (Ghana) déplore que les efforts déployés par les organismes des Nations Unies dans le secteur du développement social aient été mis en échec dans une large mesure. Le monde a été témoin d'une détérioration croissante des conditions de vie dans les pays en développement, où un tiers de la population vit dans une pauvreté inimaginable et où l'abus des drogues, l'alcoolisme, le crime, la prostitution et le SIDA sont devenus de graves problèmes.

(M. Kotey, Ghana)

25. La délégation ghanéenne appuie la proposition selon laquelle le Secrétaire général devrait envisager la possibilité de convoquer un sommet mondial pour le développement social chargé de formuler un programme plus cohérent visant à renforcer la capacité de la population à participer au développement social international et d'étudier les sources éventuelles d'appui financier. Il est essentiel d'encourager une évaluation plus approfondie des possibilités d'améliorer les conditions sociales qu'offrent les Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement (A/46/414). Il est donc nécessaire de s'inspirer des conclusions du Secrétaire général concernant des approches axées sur la famille et la communauté pour réaliser les objectifs définis dans ces Principes directeurs.

26. L'harmonisation des programmes et politiques de développement social pourrait être plus efficace si elle reposait sur les meilleures données disponibles concernant les besoins des groupes les plus directement touchés, et la délégation ghanéenne appuie donc les travaux engagés pour créer un réseau mondial d'information. Une large place est actuellement faite aux consultations régionales pour intensifier l'application des Principes directeurs, et l'on doit s'efforcer de maintenir et de développer les consultations déjà entamées, dont on devrait analyser et diffuser largement les résultats à toutes les régions à titre de directives.

27. S'agissant de la jeunesse, le Gouvernement ghanéen a mis au point des programmes d'action pour la jeunesse viables, et notamment les structures voulues pour des programmes organisés aux niveaux tant national qu'international. C'est pourquoi il se félicite de la décision du Conseil économique et social de créer un groupe de travail spécial à participation non limitée de la Commission du développement social. En tant que membre de la Commission, le Ghana s'apprête à contribuer aux travaux de ce groupe de travail.

28. Les activités de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées ont sensibilisé l'opinion aux problèmes et possibilités des personnes handicapées. Au Ghana, le nombre total des personnes handicapées est estimé à 1,4 million, soit un chiffre très élevé pour un pays dont la population n'est que de 14,5 millions. En coopération avec des organisations de handicapés, le Gouvernement ghanéen a mis en place des programmes axés sur la rééducation et comprenant une formation professionnelle et une formation aux activités d'autothérapie ainsi que la fourniture de matériels techniques, d'appareils orthopédiques et des services de conseils d'insertion sociale.

29. La délégation ghanéenne se félicite de la décision de la Commission du développement social de créer un groupe de travail spécial à participation non limitée, financé par des contributions volontaires et chargé d'élaborer des règles types pour l'égalisation des chances des personnes handicapées. Le Ghana est l'un des trois pays africains choisis pour parrainer les réunions du groupe de travail. En ce qui concerne les comités nationaux de coordination s'occupant des personnes handicapées, il est à espérer que l'appel lancé par



(M. Kotey, Ghana)

la Commission à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées pour qu'elles aident les Etats Membres, en particulier les pays les moins avancés, à créer et à renforcer ces comités sera entendu. Ces organismes pourraient contribuer aux efforts déployés pour faire passer les programmes de l'Organisation relatifs à l'invalidité du stade de la sensibilisation à celui de l'action.

30. Quant au vieillissement, la délégation ghanéenne invite à appliquer le projet de principes des Nations Unies pour les personnes âgées recommandé par la Commission du développement social, et appuie les efforts tendant à élaborer une stratégie opérationnelle pour la période 1992-2001.

31. S'agissant de la famille, la délégation ghanéenne est elle aussi convaincue qu'il faudrait encourager les organisations non gouvernementales à participer à la mise en place d'une approche et d'actions coordonnées à l'échelle du système pour l'Année internationale. A l'égard de la préparation des programmes au niveau international, le Ghana propose comme sujet d'étude les effets de l'urbanisation sur la famille, en particulier dans les pays en développement. Ce thème permettrait de dégager les problèmes auxquels se heurtent les systèmes familiaux par suite des rapides progrès techniques. Il faudrait également tenir dûment compte de la situation des familles de migrants.

32. Mme SEMAFUMU (Ouganda) dit que le relâchement des tensions entre l'Est et l'Ouest a fourni à la communauté internationale une excellente occasion de s'attaquer aux problèmes socio-économiques mondiaux les plus pressants. L'ordre économique inéquitable qui règne dans de nombreux pays en développement continue à saper la capacité de leurs gouvernements à maintenir le développement social à son niveau actuel. Les programmes d'ajustement structurel ont entraîné une réduction des ressources déjà fort maigres allouées aux services sociaux. Les efforts déployés à l'échelle internationale pour régler la crise socio-économique ne doivent pas se limiter à des programmes plus apparents que réels visant à atténuer les répercussions sociales des programmes d'ajustement structurel sur les plus démunis. La reconnaissance croissante de l'importance centrale de l'homme dans le développement devrait déboucher sur une approche équilibrée susceptible de promouvoir à la fois la croissance économique et le progrès social.

33. Le Rapport sur la situation mondiale dans le monde, 1993 devrait tenir dûment compte de la situation dans les pays en développement, et comprendre notamment une analyse approfondie des répercussions des programmes d'ajustement structurel et d'atténuation de la pauvreté. Le peu de place accordée au problème du SIDA dans le projet de cadre général du Rapport de 1993 est un sujet de grave préoccupation pour la délégation ougandaise. La pandémie du SIDA a eu en Ouganda de graves répercussions socio-économiques dont on n'a pas encore entièrement évalué toutes les retombées. Le Gouvernement ougandais a créé la Commission ougandaise sur le SIDA chargée de planifier et de coordonner la prévention du SIDA et les moyens de traiter

(Mme Semafumu, Ouganda)

cette maladie sur la base d'une approche multisectorielle. L'Ouganda espère que le Rapport de 1993 tiendra dûment compte de la pandémie du SIDA et invite la communauté internationale à accroître son appui aux efforts qu'il déploie à cet égard.

34. Les travaux menés au sein de l'ONU pour améliorer les indicateurs quantitatifs et qualitatifs des conditions sociales et des niveaux de vie devraient donner la priorité à l'amélioration des bases de données sur la situation sociale dans les pays en développement. Le paragraphe 36 du rapport du Secrétaire général (A/46/137-E/1991/40) recommande d'accorder une attention accrue aux indicateurs des libertés fondamentales. L'Ouganda espère que les lacunes de l'indice de la liberté figurant dans le Rapport sur le développement humain, 1991 du PNUD seront prises en considération.

35. Les rapports du Secrétaire général sur l'application des divers programmes dans le domaine social font état de résultats modestes. La Commission du développement social pourrait utilement revoir tous ces programmes en vue de formuler des recommandations de nature à assurer une plus grande efficacité à l'avenir. A cet égard, la délégation ougandaise se félicite de la décision, figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (A/46/366), de déplacer l'accent du programme des Nations Unies sur l'incapacité en le faisant passer de la sensibilisation à l'action. L'Organisation devrait continuer à accorder une attention toute spéciale aux personnes handicapées des pays en développement, qui se heurtent à des obstacles supplémentaires par suite de la situation économique. L'Ouganda, qui compte environ 1,7 million de handicapés, prend un certain nombre de mesures pour les aider à mettre leurs possibilités en valeur. L'Union nationale ougandaise des personnes handicapées a bénéficié d'un appui considérable de la part du Gouvernement et de la communauté internationale.

36. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de l'Année internationale de la famille (A/46/362), la délégation ougandaise attend avec intérêt les résultats de l'étude intitulée "Familles vivant dans des conditions de pauvreté extrême", qui devrait comprendre des recommandations pratiques sur les moyens d'améliorer leur situation. L'Ouganda appuie la recommandation de la première réunion spéciale interorganisations touchant l'établissement d'un document de synthèse sur des questions telles que les notions, les typologies, les structures et les fonctions propres à la famille. Il faudrait, dans ce document, adopter une approche équilibrée tenant compte des différences d'ordre politique, économique, social et culturel.

37. En dépit de contraintes considérables, les travaux menés par l'ONU pour promouvoir le développement social sont tout à fait louables. La délégation ougandaise appuie les efforts visant à renforcer le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne et espère que cette mesure ne sera pas prise au

(Mme Semafumu, Ouganda)

détriment d'autres secteurs présentant un intérêt vital pour les pays en développement. Ces efforts devraient s'accompagner de mesures visant à développer les services des commissions régionales qui s'occupent des questions sociales de façon à accroître l'efficacité globale de l'Organisation dans ce domaine. La délégation ougandaise appuie enfin entièrement l'initiative tendant à convoquer un sommet mondial pour le développement social, qui pourrait utilement relancer les efforts déployés à l'échelon mondial pour promouvoir le progrès social.

38. Mme ZINDOGA (Zimbabwe) dit que le coût social de mutations politiques et de l'ajustement économique a entraîné une dégradation de la qualité de la vie dans de nombreuses régions du monde, notamment dans les pays en développement. Plus d'un milliard de personnes, pour la plupart dans les pays en développement et surtout en Afrique subsaharienne, ne bénéficient pas d'un niveau de vie "acceptable" selon les critères de la Banque mondiale. Cette situation est due aux effets conjugués de facteurs économiques, sociaux et écologiques, auxquels s'ajoutent la marginalisation du continent africain au cours de ces deux dernières années et la "lassitude des donateurs". Il est temps que l'ONU contribue à renverser cette tendance en vue de faire du développement social une réalité universelle. Il faut, pour que la nouvelle ère qui s'ouvre soit fondée sur la paix, la justice, la stabilité et la coopération, accorder une priorité élevée aux problèmes sociaux; aussi les consultations sur la possibilité de tenir un sommet mondial pour le développement social constituent-elles un pas dans la bonne direction.

39. En ce qui concerne les problèmes de certains pays vulnérables de la population, le Zimbabwe se félicite du large soutien des Etats Membres en faveur de l'élaboration de règles types pour l'égalisation des chances pour les handicapés et de la création à cet effet d'un groupe de travail spécial d'experts gouvernementaux à composition non limitée par la Commission du développement social. La délégation zimbabwéenne se préoccupe toutefois de voir que les directives que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires a élaborées sur des questions clefs concernant les handicapés n'aient pas été convenablement incorporées aux programmes nationaux en faveur des handicapés faute de services consultatifs et prie instamment la communauté internationale de contribuer au succès de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées et d'aider les institutions nationales pour les handicapés à accroître leurs capacités et à assurer la continuité de leur action.

40. L'augmentation spectaculaire du chômage parmi les jeunes, surtout en Afrique et dans d'autres régions en développement, s'accompagne souvent d'une recrudescence de la délinquance. Le Zimbabwe s'efforce d'enrayer le chômage et la délinquance en créant des centres de formation professionnelle pour faciliter l'entrée des diplômés de l'enseignement secondaire dans le marché du travail. Une distribution équitable des ressources s'impose si l'on veut protéger des groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants. Malgré l'impulsion donnée par le Sommet mondial pour les enfants de 1990, on n'a

(Mme Zindoga, Zimbabwe)

encore enregistré aucune amélioration dans la vie quotidienne de millions d'enfants. On refuse toujours aux femmes l'égalité des chances en matière de formation et d'emploi et, en Afrique et dans d'autres régions en développement, ce sont elles qui souffrent le plus des dures réalités économiques et des fléaux sociaux. Conformément à son engagement d'améliorer la condition des femmes, le Gouvernement zimbabwéen a lancé une vaste campagne d'alphabétisation des adultes, dont la majorité des participants sont des femmes. Mme Zindoga se félicite également de voir que les préparatifs de l'Année internationale de la famille sont déjà bien engagés.

41. M. OUATTARA (Mali) dit que le tableau de la situation sociale dans le monde présenté par le Secrétaire général dans son rapport intérimaire (A/46/56-E/1991/40) laisse apparaître de fortes disparités entre les pays développés, où les conditions de vie ne cessent de s'améliorer, et les pays en développement, où la pauvreté augmente. Les pays développés consacrent plus de la moitié de leurs dépenses publiques au secteur social, alors que les ressources que les pays en développement consacrent à ce secteur sont relativement faibles. Bien que ces derniers accordent beaucoup d'intérêt au secteur social, leurs efforts sont entravés par les énormes difficultés économiques qu'ils connaissent, et ils doivent être soutenus par la solidarité internationale. L'évolution positive des relations internationales que l'on note actuellement et la mobilisation croissante en faveur des problèmes sociaux laissent bien augurer de la coopération internationale future. Le Mali s'associera à toute action de la communauté internationale pour résoudre les problèmes sociaux, notamment le Sommet mondial sur le développement social envisagé.

42. Le Gouvernement malien tient compte des besoins et préoccupations de toutes les composantes de la population dans sa planification du développement. Il attache un intérêt tout particulier au devenir de la jeunesse et se félicite de l'élaboration d'un programme d'action mondial pour la jeunesse; il pense que la priorité doit être accordée aux questions suivantes : santé, malnutrition, analphabétisme, éducation et formation, emploi, exode rural, SIDA, toxicomanie, délinquance juvénile et intégration des jeunes femmes. Le Mali insiste particulièrement sur le problème de l'emploi en raison du nombre croissant des jeunes demandeurs d'emploi. Il a aussi lancé des actions qui visent à développer l'esprit d'entreprise. Les personnes âgées, pour leur part, occupent une place de choix au Mali, car elles constituent la mémoire d'une société où la tradition orale prédomine. La délégation malienne soutient les activités relatives au vieillissement présentées dans le rapport A/46/361.

43. M. Ouattara salue les efforts de la communauté internationale en faveur de l'intégration des personnes handicapées. La politique du Gouvernement malien en la matière a pour objectif d'aider les personnes handicapées à être indépendantes et à vivre du fruit de leur travail. M. Ouattara énumère plusieurs associations pour les personnes handicapées au Mali et mentionne la Fédération ouest-africaine des associations de promotion des personnes handicapées, dont le siège se trouve à Bamako.

(M. Ouattara, Mali)

44. Aucune politique sociale ne saurait réussir si elle ne donne pas la priorité aux questions relatives à la famille. Une politique cohérente de la famille peut servir de contrepoids à la fragmentation de l'action sociale. La délégation malienne se félicite de la proclamation de 1994 comme Année internationale de la famille. Le bien-être social, qui est un objectif prioritaire pour tous les peuples, ne saurait être réalisé que dans un climat de paix, de justice et de solidarité.

45. Mme SYAHRUDDIN (Indonésie), se référant au rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation sociale dans le monde (A/46/56-E/1991/6), fait état des graves préoccupations de sa délégation au sujet du droit au développement, dont le Rapport de 1993 devrait tenir dûment compte. La joie provoquée par la détente entre l'Est et l'Ouest est tempérée par la crainte que l'assistance accordée aux nouvelles économies de marché le soit aux dépens des pays en développement. La polarisation Nord-Sud reste un problème et une source d'instabilité qui n'a pas sa place dans un nouvel ordre mondial. Si les pays en développement doivent veiller à adapter leurs économies, l'environnement économique international doit également se prêter à un développement durable. Le développement social doit en outre entraîner la croissance économique grâce à une meilleure éducation et un taux d'alphabétisme accru, à des soins de santé et des logements convenables et à une diminution de la pauvreté. La description d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs améliorés qui figure dans le document A/46/137-E/1991/40 est donc fort bien venue car elle donnera aux responsables une meilleure idée de la situation sociale.

46. S'agissant de la question du vieillissement, Mme Syahrudin note que l'un des objectifs mondiaux proposés à titre préliminaire est l'intégration du vieillissement à l'ensemble de la question du développement pour les années 90, ce qui est indispensable si l'on veut éviter de marginaliser les personnes âgées et continuer à bénéficier d'un savoir et de compétences qui sont le résultat de toute une vie. En Indonésie, l'amélioration des soins de santé s'est traduite par une augmentation de l'espérance de vie et la question du vieillissement est de ce fait devenue un facteur important de la planification du développement à long terme. Le Gouvernement indonésien a fait appel aux services consultatifs du Département de la coopération technique pour le développement afin de coordonner les activités de recherche en matière de santé et de développement social. Il a également organisé la célébration de la Journée internationale pour les personnes âgées le 1er octobre.

47. La délégation indonésienne se félicite d'autre part du rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (A/46/360). Parmi les problèmes prioritaires devant figurer dans le projet de programme d'action mondial pour la jeunesse, Mme Syahrudin met l'accent sur l'éducation et l'emploi, et notamment sur la formation professionnelle et extrascolaire nécessaire à l'acquisition de compétences professionnelles. L'importance de cette dernière a été mise en

(Mme Syahrudin, Indonésie)

lumière lors de l'Année internationale de l'alphabétisation, qui a permis de souligner qu'un taux d'analphabétisme élevé entravait sérieusement le développement. Etant donné que 42 % de la population de l'Indonésie a moins de 15 ans, une des priorités nationales est de donner aux jeunes générations les moyens de contribuer au développement et d'assurer leur sécurité personnelle.

48. La délégation indonésienne se réjouit à la perspective des préparatifs en vue de l'élaboration d'une stratégie à long terme tendant à assurer la poursuite du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées ainsi que de l'élaboration d'un manuel sur les lois des pays en développement en matière d'incapacité et d'invalidité. En Indonésie, l'intégration des handicapés se fait essentiellement à l'échelon local, au niveau de la communauté. Il faut considérer cette question comme faisant partie intégrante du développement national. Il convient de faire participer les personnes âgées elles-mêmes au processus de planification et de leur donner les moyens de tirer profit des avantages offerts par la société.

49. Des progrès louables ont été accomplis dans les préparatifs en vue de l'Année internationale de la famille, en dépit de ressources limitées. La délégation indonésienne souhaite que l'on résolve l'éternel problème de l'insuffisance des ressources nécessaires à l'exécution des programmes sociaux pour que la communauté internationale puisse s'employer résolument à répondre aux aspirations des victimes de la pauvreté, de l'analphabétisme et du sous-développement dans le monde entier.

50. Mme SEMAFUMU (Ouganda) dit que, dans sa décision 45/428, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-sixième session, un rapport sur la situation de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. La délégation ougandaise regrette que ce rapport ne soit pas encore disponible et espère qu'il sera distribué en temps voulu pour être examiné au titre du point 94 b).

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

51. M. ARCILLA (Philippines) déclare que sa délégation est indignée de la façon dont le Président l'a interrompu lors de sa déclaration sur la situation sociale dans le monde la semaine précédente. Elle n'ignore nullement qu'il a été convenu de limiter la durée des interventions au sein de la Commission et ne conteste aucunement le pouvoir du Président d'appliquer le règlement intérieur. Elle sait néanmoins qu'il est d'usage d'accorder des prolongations à la limite de 15 minutes. Tel était le cas en l'occurrence et la représentante des Philippines a été autorisée à poursuivre sa déclaration. Même si elle a dépassé le délai supplémentaire imparti, le Président aurait mieux fait de le lui rappeler plutôt que de l'interrompre brusquement et de donner la parole à l'orateur suivant. Cette manière de procéder porte atteinte au droit souverain des Philippines d'être représentées à la Commission. Les représentants d'Etats souverains auprès de l'Organisation des Nations Unies devraient avoir plus d'égards pour leurs homologues.

52. Le PRESIDENT dit que la Commission est convenue elle-même de la limite de 15 minutes fixée pour les déclarations, qu'il est de son devoir de faire respecter.

53. Il rappelle qu'un certain nombre de délégations ont proposé le vendredi précédent de différer l'examen du point 96, sur les stupéfiants, en raison du retard dans la distribution des documents pertinents. On lui a confirmé par écrit que le rapport publié sous la cote A/46/480 serait disponible le 29 octobre. A la suite de consultations avec les délégations, il propose que le rapport soit présenté le jeudi 31 octobre et que le débat général sur ce point commence le lundi 4 novembre.

54. Mme AGUILERA (Mexique), s'exprimant également au nom des délégations argentine, brésilienne, colombienne, équatorienne, péruvienne, uruguayenne et vénézuélienne, dit qu'elle est disposée à accepter, dans un esprit de compromis, la proposition du Président touchant le point 96. Cela ne doit toutefois en aucune façon être considéré comme un précédent dont on pourrait se prévaloir par la suite dans des situations analogues pour réduire le nombre des séances initialement prévues pour l'examen d'un point de l'ordre du jour. La situation actuelle est due au fait que les documents pertinents n'ont pas été distribués à temps. C'est le Secrétariat, qui n'a d'ailleurs fourni aucune explication satisfaisante de ce retard, qui en est responsable. Elle espère que ce problème ne se renouvellera pas et qu'il en sera tenu compte lorsque l'on décidera de la date de dépôt du projet de résolution sur le point 96.

La séance est levée à 17 h 10.